



Abattement Succession oncle neveu nièce

Par Carolep

Bonjour,

Mon oncle est décédé. Les seuls héritiers sont une nièce et un neveu.

Nous avons consulté un notaire qui nous a dit que les frais de succession étaient de 55% !! Peu importe le montant même bas...

J'ai cru comprendre qu'il y avait pourtant un abattement mais le notaire n'a rien dit à ce sujet.

Qu'en est-il ?

Merci beaucoup

Par Isadore

Bonjour,

Il y a un abattement de 7 967 euros entre oncle et neveu (par héritier).

Je suppose que le neveu et la nièce sont frère et soeur, donc issus du même parent et donc qu'il n'y a pas de représentation.

Par Carolep

Merci. Oui tout à fait : frère et s?ur et mère s?ur du défunt décédée... pas d'autres héritiers

Merci beaucoup, je poserai donc la question de l'abattement au notaire.

Merci encore